

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 6 janvier 2016, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette.

Est absent M. Francis Gagné.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Étant donné que c'est la première séance du conseil de l'année 2016, M. André Gagnon, maire, souligne le début de cette année par des vœux et prononce la pensée du mois.

01-01-2016

ORDRE DU JOUR :

Proposé par M. Jacques Lirette,
appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

02-01-2016

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par M. Martin Lefebvre,
appuyé par Mme Sonia Tremblay,
et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 9 décembre 2015 soient approuvés avec dispense de lecture.

03-01-2016

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
appuyé par M. Martin Lefebvre,
et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C1500678 à C1500694	282 479.01 \$
Chèques de C1600001 à C1600054	1 134 283.67 \$
Paiements Internet L1600001 à L1600021	90 430.87 \$

Pour un grand total de : 1 507 193.55 \$

04-01-2016

AUTORISATION DES DÉPENSES DÉCOULANT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 :

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que la politique salariale 2016 telle que soumise au conseil soit adoptée. De plus, les contributions aux organismes suivants sont autorisées pour l'année 2016 :

L'Oeuvre des Loisirs de St-Bernard : 36 500 \$
Bibliothèque : 12 300 \$

05-01-2016

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR 2016 :

Considérant que le conseil municipal a prévu dans le budget des dépenses dites incompressibles;

Il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que les dépenses suivantes soient autorisées à l'avance à la condition que la municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement :

- rémunérations
- cotisations de l'employeur
- CSST
- assurances collectives
- frais de poste
- réparation du télécopieur
- messagerie
- téléphone
- avis publics
- avis dans les journaux
- quote-part de la MRC
- électricité
- capital et intérêts
- remboursement de taxes
- chauffage
- produits d'entretien ménager
- entretien de l'air climatisé
- produits chimiques pour le réseau d'aqueduc et d'égout
- entretien et réparation des radios, téléavertisseurs et cellulaires ainsi que leur remplacement
- analyses de l'eau potable
- analyses de l'eau usée
- déneigement
- immatriculation
- cueillette et disposition des ordures
- location de machineries
- entretien mineur des camions
- entretien mineur des terrains
- entretien mineur des bâtiments
- essence
- fournitures de bureau
- location des cellulaires et des téléavertisseurs
- frais de caisse
- location de radios

06-01-2016

ACCEPTATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR LE RENOUVELLEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 212-2010 :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre,
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
et résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de Saint-Bernard accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce pour son emprunt par billets en date du 13 janvier 2016 au montant de 959 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt no. 212-2010. Ce billet est émis au prix de 100 CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

52 300 \$	2.57 %	13 janvier 2017
53 900 \$	2.57 %	13 janvier 2018
55 300 \$	2.57 %	13 janvier 2019
56 800 \$	2.57 %	13 janvier 2020
741 100 \$	2.57 %	13 janvier 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

07-01-2016

ACCEPTATION DU TERME DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 212-2010 :

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt no. 212-2010, la Municipalité de Saint-Bernard souhaite emprunter par billet un montant total de 959 400 \$;

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 959 400 \$ prévu au règlement d'emprunt no. 212-2010 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 13 janvier 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	52 300 \$
2018	53 900 \$
2019	55 300 \$
2020	56 800 \$
2021	58 500 \$ (à payer en 2021)
2021	682 600 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Bernard émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 13 janvier 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement no. 212-2010. Chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

08-01-2016

ACCEPTATION DE L'ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE SAINT-BERNARD POUR LA CESSION DU PRESBYTÈRE À LA MUNICIPALITÉ :

Il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'entente signée par le maire avec la Fabrique de Saint-Bernard le 6 janvier 2016, pour la cession du presbytère pour un montant de 1.00 \$, aux conditions mentionnées à ce document.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous documents relatifs à l'acte de vente notarié à intervenir avec la Fabrique de Saint-Bernard, le tout en conformité avec l'entente signée le 6 janvier 2016.

Que Me Jacinthe Breton notaire soit mandatée pour la préparation de l'acte notarié et que Stéphane Roy arpenteur géomètre soit mandaté pour les frais de cadastre et d'arpentage.

09-01-2016

OCTROI D'UN CONTRAT À EB-SYSTÈMES CONSTRUCTION INC. POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION DES DEUX POUTRES BARS POUR LE CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à EB-Systèmes Construction Inc. pour la fabrication et l'installation des deux poutres bars pour le Centre Municipal au montant de 3 130.00 \$ plus les taxes applicables.

10-01-2016

OCTROI D'UN CONTRAT À EB-SYSTÈMES CONSTRUCTION INC. POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION DES DEUX MURS CONCEPT «HEXAGONAL» POUR LE CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à EB-Systèmes Construction Inc. pour la fabrication et l'installation des deux murs concept «hexagonal» pour le Centre Municipal au montant de 4 435.00 \$ plus les taxes applicables.

11-01-2016

OCTROI D'UN CONTRAT À ÉMILE BILODEAU & FILS INC. POUR LA FOURNITURE DE LA CÉRAMIQUE IMITATION BÉTON POUR LE CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que le Centre Municipal est en rénovation et nécessite de la céramique imitation béton pour la finition intérieure de la salle;

Considérant les soumissions suivantes :

Émile Bilodeau & Fils Inc.	3 310.18 \$ plus les taxes
Armoires A.D. Plus Qc Inc.	3 366.38 \$ plus les taxes
EB-Systèmes Construction Inc.	4 186.90 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Émile Bilodeau & Fils Inc. pour la fourniture de la céramique imitation béton pour le Centre Municipal au montant de 3 310.18 \$ plus les taxes applicables.

12-01-2016

OCTROI D'UN CONTRAT À ARMOIRES AD+ POUR LA FOURNITURE DE LA CÉRAMIQUE DU PASSAGE DU SOUS-SOL POUR LE CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par M. Martin Lefebvre,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Armoires A.D. Plus Qc Inc. pour la fourniture de la céramique du passage du sous-sol pour le Centre Municipal au montant de 4 801.91 \$ plus les taxes applicables.

13-01-2016

OCTROI D'UN CONTRAT À LUMINAIRE NAPERT POUR LA FOURNITURE DE 34 LUMINAIRES SUSPENDUS ET 12 LUMINAIRES MURAUX POUR LE CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que le Centre Municipal est en rénovation et nécessite de nouveaux luminaires;

Considérant les soumissions suivantes :

Luminaire Napert	9 526.00 \$ plus les taxes
EB-Systèmes Constructions Inc.	9 708.72 \$ plus les taxes
Boiteau Luminaire	10 192.00 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Luminaire Napert pour la fourniture de 34 luminaires suspendus et 12 luminaires muraux pour le Centre Municipal au montant de 9 526.00 \$ plus les taxes applicables.

14-01-2016

OCTROI D'UN CONTRAT À CÉRAMI-POSE FRANÇOIS DROUIN ET ASS. POUR LA POSE DE CÉRAMIQUE AU SOUS-SOL ET LA FINITION INTÉRIEURE DU CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que le conseil municipal a décidé de faire la réfection de l'intérieur de la salle du haut au Centre Municipal ainsi que le passage du sous-sol;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Cérami-Pose François Drouin et Ass. au montant de 68.50 \$ de l'heure plus les taxes, pour la pose de céramique au sous-sol et la finition intérieure du Centre Municipal.

15-01-2016

MANDAT À MICHEL LABRECQUE ENR. POUR LA RÉFECTION COMPLÈTE DE L'ÉLECTRICITÉ AU SOUS-SOL DU CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Michel Labrecque Enr. pour la réfection complète de l'électricité au sous-sol du Centre Municipal au taux horaire de 78 \$ de l'heure.

16-01-2016

MANDAT À MICHEL LABRECQUE ENR. POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ POUR LA FINITION INTÉRIEURE DE LA SALLE DU CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre,
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Michel Labrecque Enr. pour la finition intérieure de la salle du Centre Municipal au taux horaire de 78 \$ de l'heure.

17-01-2016

OCTROI D'UN CONTRAT À ÉMILE BILODEAU & FILS INC. POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL POUR LE PLAFOND SUSPENDU DU SOUS-SOL DU CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Émile Bilodeau & Fils Inc. pour la fourniture du matériel pour le plafond suspendu du sous-sol du Centre Municipal au montant de 7 000 \$ plus les taxes applicables.

18-01-2016

MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR LES LOCATIONS AU CENTRE MUNICIPAL :

Considérant qu'il serait approprié de réviser le coût de la location du Centre Municipal;

Il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal établisse le coût de location incluant la remise en état des lieux (ménage) du Centre Municipal selon les activités effectuées de la façon suivante :

1 journée	réunion	150 \$
1 journée (avec lunch)	réunion	200 \$
Club de l'Âge d'Or	soirée	250 \$
Grosse soirée (disco, souper bénéfice)	réception	375 \$
Mariage	réception	375 \$
Autres	réception	375 \$
Moitié de salle	réception	250 \$
2 jours	funérailles	400 \$
2 jours (avec goûter)	funérailles	450 \$
1 jour	funérailles	250 \$
1 jour (avec goûter)	funérailles	300 \$
1/2 jour (avec goûter)	funérailles	150 \$

19-01-2016

MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR LES LOCATIONS À LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE :

Considérant qu'il serait approprié de réviser le coût de la location de la salle de l'Hôtel de Ville;

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal établisse le coût de location incluant la remise en état des lieux (ménage) de la salle de l'Hôtel de Ville selon les activités effectuées de la façon suivante :

1 journée	réunion	90 \$
1 soirée	réunion	90 \$

Dîner et après-midi	réception	160 \$
Souper et soirée	réception	160 \$
2 jours	funérailles	200 \$
1 jour	funérailles	145 \$
Goûter	funérailles	35 \$ de plus
Goûter seulement	funérailles	95 \$

20-01-2016

AJUSTEMENT DES TARIFS DE LA POLITIQUE POUR LES DEMANDES DE SALLES GRATUITES PAR LES ORGANISMES DE SAINT-BERNARD :

Considérant que le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de location de salles gratuites par les organismes de Saint-Bernard;

Considérant que certaines de ces demandes de salles gratuites ont des entrées payantes;

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal établisse une nouvelle politique pour les demandes de salles gratuites par les organismes de Saint-Bernard :

Lorsque l'évènement a une entrée payante, des frais de 60 \$ seront chargés en plus des frais de 60 \$ pour le ménage;

Lorsque l'évènement n'a pas d'entrée payante, seulement les frais de 60 \$ pour le ménage seront chargés.

Que cette nouvelle politique soit en vigueur dès maintenant et qu'elle s'applique pour toutes les futures demandes de salles gratuites.

21-01-2016

CLUB DE L'ÂGE D'OR – LOCATION DU LOCAL AU CENTRE MUNICIPAL :

Considérant une demande du Club de l'Âge d'Or pour l'utilisation exclusive de la salle de l'Âge d'Or en 2005;

Considérant l'entente entre la Municipalité et le Club de l'Âge d'Or signée le 7 décembre 2005 impliquant le droit d'utiliser la salle de l'Âge d'Or à leur guise moyennant une somme de 2 000 \$ par année payable en deux versements;

Considérant qu'aucune augmentation n'a été demandée depuis ce temps;

Considérant que le point 12 de l'entente de 2005 mentionne que la Municipalité de Saint-Bernard se garde le droit de modifier le coût du montant à verser par le locataire;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par M. Martin Lefebvre et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal augmente le montant de location au Club de l'Âge d'Or pour la salle de l'Âge d'Or au montant de 2 250 \$ pour l'année 2016 avec une augmentation de 2 % par année pour les années suivantes.

22-01-2016

AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D'UN DÉTOUR SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX LORS D'UNE RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LE RANG SAINT-GEORGES EST :

Considérant la demande du Ministère des Transports datant du 21 décembre 2015 concernant une autorisation de détour lors de travaux sur un ponceau du rang Saint-Georges Est qui auront lieu en 2016 ou en 2017;

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu :

Que le conseil municipal autorise le Ministère des Transports à placer un détour pour les conducteurs venant de Scott afin de les faire passer par le rang Saint-Henri et le rang Saint-Jean;

Que le conseil municipal autorise le Ministère des Transports à placer un détour pour les conducteurs venant de Saint-Lambert afin de les faire passer par la route Viger et le rang Saint-Édouard.

23-01-2016

ACHAT DE 2 SONDES SUPPLÉMENTAIRES CHEZ ENDRESS + HAUSER CANADA LTÉE :

Considérant qu'il faudrait 2 sondes supplémentaires afin de vérifier le niveau de l'eau, une pour le puits et une pour le réservoir;

Considérant les soumissions suivantes :

Endress + Hauser Canada Ltée	2 988.39 \$ plus les taxes
Cont-A-C-T Technologies	3 982.44 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat de 2 sondes supplémentaires afin de vérifier le niveau de l'eau, une pour le puits et une pour le réservoir, chez Endress + Hauser Canada Ltée, pour un montant de 2 988.39 \$ plus les taxes.

24-01-2016

CAMPAGNE MAJEURE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DE TERRAIN SYNTHÉTIQUE À LA POLYVALENTE BENOÎT-VACHON :

Considérant que la Polyvalente Benoît-Vachon demande la contribution financière à chaque municipalité avoisinante pour le projet de terrain synthétique;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte de contribuer à la campagne majeure de financement pour le projet de terrain synthétique à la Polyvalente Benoît-Vachon en donnant un montant total de 10 970 \$, soit un montant de 2 194 \$ par année pendant 5 ans.

25-01-2016

RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2015 DE L'OEUVRE DES LOISIRS DE ST-BERNARD INC. :

On constate le dépôt du rapport financier de L'Oeuvre des Loisirs de St-Bernard Inc. pour l'année financière se terminant le 30 septembre 2015.

26-01-2016

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA MAISON DE LA FAMILLE NOUVELLE-BEAUCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre,
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise une contribution financière de 100 \$ à la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce.

DIVERS :

On mentionne que le relevé à la cour municipale pour la période du 1er octobre au 30 novembre 2015 fait l'objet d'un chèque de 2 791.88 \$ provenant de la Ville de Sainte-Marie.

Le rapport des permis de construction déposé par l'inspecteur en bâtiment, démontrant les permis du mois de décembre 2015 fut déposé à la table du conseil.

Les rapports des analyses d'eau pour le mois de décembre 2015 sont transmis et déposés à la table du conseil.

VARIA :

27-01-2016

ACHAT DE 120 CHAISES DE BANQUET CHEZ CTI CHAISES ET TABLES INTERNATIONALES POUR LE CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat de 120 chaises de banquet pour le Centre Municipal chez CTI Chaises et Tables Internationales pour un montant de 4 570.00 \$ plus les taxes incluant la livraison.

28-01-2016

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Martin Lefebvre,
appuyé par M. Jacques Lirette,
et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à 21 h 05.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière